

Sur le prologue et l'épilogue du *Testament de Villon*

Voici plus de trente ans que je m'intéresse à l'œuvre de Villon, et que j'ai été d'abord frappé par sa polyvalence sémantique, souvent méchante, qui s'épanouit en ambiguïté à tous les niveaux du texte; puis, à travers la discontinuité poétique, j'ai eu conscience d'un climat d'incertitude qu'on peut qualifier de philosophique (*rien ne m'est sûr que la chose incertaine*) et qui s'exprime, pour une part, par une ambiance carnavalesque dont est imprégnée toute la seconde partie du *Testament*, celle des legs. Aujourd'hui, à la faveur du thème de ce colloque sur les prologues et épilogues, je voudrais vous présenter le chef-d'œuvre de Villon sous un autre angle. On peut considérer que les six premiers huitains consacrés à Thibaut d'Aussigny en constituent le prologue et que la ballade finale *Icy se clost le testament / Et finist du povre Villon* en est l'épilogue¹. L'examen de l'un et de l'autre m'a conduit à penser: d'abord, que prologue et épilogue se répondent par des éléments communs; ensuite, que, grâce à eux, on se rend mieux compte que *Le Testament* est l'autoréécriture d'un *hypotexte*, au sens de Gérard Genette², le propre *Lais* de Villon (qui est lui-même la réécriture du *Testament pars esbatement* d'Eustache Deschamps), à la lumière d'un modèle, le *Roman de la Rose*, pris globalement et attribué au xve siècle à Jean de Meun³, tout en se

1 — Nous utiliserons l'édition d'Albert Henry et Jean Rychner, *Le Testament Villon*, Genève, Droz, 1974, et *Le Lais Villon et les Poèmes variés*, Genève, Droz, 1977.

2 — *Palimpsestes*, Paris, Le Seuil, 1982 : à propos de l'hypertextualité, « j'entends par là toute relation unissant un texte B (que j'appellerai *hypertexte*) à un texte antérieur A (que j'appellerai, bien sûr, *hypotexte*) sur lequel il se greffe d'une manière qui n'est pas celle du commentaire ».

3 — Voir le livre de Pierre-Yves Badel, *Le Roman de la Rose au XIV^e siècle*, Genève, Droz, 1980.

servant d'un contre-texte, certains poèmes de Charles d'Orléans, sans qu'on sache exactement dans quel esprit et avec quelles intentions Villon les utilise; enfin, que le *Lais* et le *Testament* tendent à constituer un seul et même texte, tout comme le roman de Guillaume de Lorris, d'abord autonome, est devenu le prélude du *Roman de la Rose*.

Mon dessein est de signaler dans cette communication un certain nombre de faits que j'essaierai d'interpréter, tout en laissant des questions en suspens.

I.

Il convient de noter que *Le Testament* commence par deux citations, plus ou moins remaniées pour s'adapter au contexte, et que le premier vers *En l'an de mon trentiesme aage* rappelle, les commentateurs l'ont signalé, le vers 21 du *Roman de la Rose*, *El vingtiesme an de mon aage*. Un argument appuie cette filiation que, pour ma part, j'estime voulue. En effet, on constate qu'ailleurs dans *Le Testament*, aux vers 1276 et 1832, le mot *aage* est dissyllabique ; mais que, dans le vers 1, il semble être trissyllabique: c'est sans doute un archaïsme, inspiré par le *Roman de la Rose*. Il y aurait ainsi identification (comique) du poète avec le héros de Guillaume de Lorris.

Si l'on se tourne vers l'épilogue, on découvre des éléments qui vont dans le même sens, et dont l'accumulation est signifiante, même si chacun d'eux peut paraître ténu ; mais il faut constamment se souvenir que le texte de Villon est en résonance avec les trois œuvres majeures que nous avons indiquées et aussi avec d'autres. Je me bornerai à signaler trois de ces éléments. Le premier se trouve au vers 2002: *Ce jura il sur son coullon*. On se borne en général à remarquer, en insistant sur le singulier, qu'il y aurait dans ce vers une allusion au brocard latin *Testis unus testis nullus*, où le mot *testis* a pris le double sens de «témoin» et de «testicule». Je crois qu'il faut y voir tout autant un rappel du fameux débat sur l'emploi du mot propre dans le *Roman de la Rose* de Jean de Meun, lorsque Raison entreprend la défense du mot *couille* dont elle emploie les deux formes:

... n'encor ne faz je pas pechié
se je nome les nobles choses
par plein texte sanz metre gloses,
que mes peres en paradis
fist de ses propres mains jadis,
et touz les autres estrumenz
qui sunt pilers et argumenz

a soutenir nature humaine,
 qui sanz els fust or casse et vaine;
 car volentiers, non pas enviz,
 mist Dex en coillons et en viz
 force de generacion
 par merveilleuse entencion (vers 6926-6938)⁴.
 Coilles est biaux nons et si l'ains,
 si sunt par foi coillon et vit,
 onc nus plus biaux guieres ne vit.
 Je fis les moz, et sui certaine
 qu'onques ne fis chose vilaine (vers 7086-7090).

Plus loin, le rapprochement dans le vers 2006 du nom et de l'adverbe *De ses amours hayneusement* rappelle les oxymores des vers 4263-4264: *Amors, ce est peiz haïneuse,/ Amors, c'est haïne amoureuse*. Enfin, à l'extrême fin de la ballade, quand *Ung traict but de vin morillon*, ne faut-il pas y voir un ultime clin d'œil à Jean de Meun, nommé *Jehans Chopinel* (vers 10535) qui *a saoul et a geun* servira Amour toute sa vie, et que son nom rapproche des chopineurs chantés vers 1462 dans *Le Sermon de la Choppinerie*⁵.

Entre ces deux bornes, *Le Testament* est tissé d'allusions au *Roman de la Rose*, et sa propre composition rappelle celle-là même du grand roman. Je me contenterai de mentionner le jeu subtil des personnifications dans les quatre cents premiers vers, le discours de la belle qui fut heaumière (huitains 49 et 50) qui s'inspire de celui de la Vieille de Jean de Meun, la *chère Rose* et sa *bourse toute farsie de besanz*, l'évocation de Jean de Meun et de ces attaques contre les frères mendiants, voire celle de Macrobe. Ces allusions se multiplient dans un subtil système d'oppositions qu'exprime dans son ambiguïté même le nom de Meung, qui est à la fois celui de la prison où fut incarcéré Villon, un lieu de mort, et celui de Jehan, qui a donné avec le *Roman de la Rose* un livre de vie⁶.

4 — Ed. de Félix Lecoy, Paris, Champion, t. I, 1965. Trad. d'André Lanly (Paris, Champion, 1975) : « ... je ne commets pas de faute non plus en nommant par leur nom seul, sans faire aucune glose, les nobles choses que mon père en paradis fit de ses propres mains jadis, ainsi que tous les autres instruments qui sont les piliers et les arguments propres à soutenir la nature humaine qui, sans eux, serait maintenant anéantie ; de plein gré, en effet, et non à contrecœur Dieu mit dans les couillons et les vits, par une merveilleuse intention, la force de génération... » ; « *Couilles* est un beau nom, je l'aime ainsi, comme aussi, vraiment, *coillon* et *vit* ; jamais personne n'en vit guère de plus beau. Je fis les mots et je suis certain que je ne fis pas chose vilaine... »

5 — Qu'on peut lire dans les éditions de Jean-Claude Aubailly, *Revue des langues romanes*, t. 80, 1972, p. 73-88, de Gabriella Almanza, *Studi romanzi*, t. 33, 1974, p. 43-105, et de Jelle Koopmans, *Recueil de sermons joyeux*, Genève, Droz, 1988, p. 135-165.

6 — Voir sur ce sujet notre étude sur « Villon à Meung », à paraître dans les *Mélanges offerts à Christine Martineau*.

II.

Le deuxième vers, *Que toutes mes hontes j'euz beues*, est une autre citation d'un rondeau de Charles d'Orléans, tout entier construit sur le refrain *Qui a toutes ses hontes beues*⁷ et dont Villon reprend aussi la rime *rues*:

Qui a toutes ses hontes beues,
Il ne lui chault que l'en lui die :
Il laisse passer mocquerie
Devant ses yeulx comme les nues.

S'on le hue par my les rues,
La teste hoche a chiere lie.
Qui a toutes ses hontes beues,
Il ne lui chault que l'en lui die.

Truffes sont vers lui bien venues;
Quant gens rient, il fault qu'il rie;
Rougir on ne le feroit mie;
Contenances n'a point perdues.

Qui a toutes ses hontes beues,
Il ne lui chault que l'en lui die:
Il laisse passer mocquerie
Devant ses yeulx comme les nues.

C'est le portrait d'un amuseur qui n'a plus aucune dignité et qui a atteint une certaine sérénité, indifférent au monde. Alice Planche a bien vu en lui «une sorte de bouffon accueillant avec plus d'indifférence que de cynisme les quolibets que son passage dans la rue suffit à faire fuser, riant lui-même des moqueries qu'il suscite et que rien ne peut plus atteindre»⁸. Mais il n'est pas du tout sûr que ce rondeau ait désigné Villon. Il s'agit plutôt d'un personnage de la rue ou de la cour de Blois. Tout au plus peut-on dire que Villon l'a pris à son compte, tout comme, dans les jeux poétiques de Blois, on utilisait, pour écrire de nouveaux poèmes, titres et rimes de ballades et de rondeaux: qu'on se rappelle les cycles organisés autour de *Je meurs de soif auprès de la fontaine* (qu'on retrouve dans les *Poèmes variés* de Villon) et de *En la forest de Longue Actente*⁹. On peut peut-être aller plus loin: Villon veut-il nous laisser entendre qu'on le prend pour un bouffon cynique,

7 — Ed. P. Champion, Paris, Champion, 1927, p. 405, et Jean-Claude Mühlethaler, Paris, Le Livre de Poche, 1992, p. 530.

8 — *Charles d'Orléans ou la Recherche d'un langage*, Paris, Champion, 1975, p. 138.

9 — Voir dans l'éd. Champion les pages 194-195 et 419-421.

mais qu'il ne se réduit pas à cette caricature puisqu'il est *Ne du tout fol ne du tout saige* et que son état actuel s'explique par les terribles traitements que lui a fait subir l'évêque Thibaut d'Aussigny¹⁰.

Mais quel est le ton de cette citation? Est-ce seulement une référence littéraire, un hommage au mécène, ou bien une reprise ironique, à en juger par cette autre d'un rondeau du prince-poète, *Comme monnoye descree*¹¹, qui devient, dans la bouche de la belle qui fut heaumière, le refrain de la ballade *Or y pensez, belle Gautiere*, et qui s'applique, non plus au vieux duc, mais à de vieilles filles de joie qui ne peuvent plus espérer être aimées *Ne que monnoye qu'on descrye* (v. 540), alors que, jeunes, elles ont eu les faveurs des hommes.

Mais c'est surtout la ballade finale du *Testament* qui peut nous éclairer sur ce point. Elle évoque l'enterrement burlesque du *povre Villon*, martyr d'amour, honteusement chassé *comme ung soullon*, dépossédé de tout, sans même conserver *ung lambeau de son cotillon*, toujours tourmenté par l'amour. Or il se trouve que, dans cette ballade octosyllabique, Villon a repris certaines rimes d'un autre rondeau de Charles d'Orléans¹²:

Quant je fus prins ou pavillon.* *filet à perdrix
De ma dame tresgente et belle,
Je me brulé à la chandelle
Ainsi que fait le papillon.

Je rougiz comme vermillon,
Aussi flambant que une estincelle,
Quant je fus prins ou pavillon
De ma dame tresgente et belle.

Se j'eusse esté esmerillon
Ou que j'eusse eu aussi bonne aille,
Je me feusse gardé de celle
Qui me bailla de l'aiguillon.

Quant je fus prins ou pavillon
De ma dame tresgente et belle,
Je me brulé a la chandelle
Ainsi que fait le papillon.

10 — Les vers 47-48 du *Lais* (*Au fort, je suys amant martir, / Du nombre des amoureux sains*) rappellent ceux de Charles d'Orléans (éd. Champion, p. 27, vers 13-14) : *Au fort, martir on me devra nommer. / Se Dieu d'Amours fait nulz amoureux saints...*

11 — Ed. Champion, p. 517-518, et Mühlethaler, p. 715. Ce refrain a été d'ailleurs repris par un familier du duc, H. Le Voys, éd. Champion, p. 518.

12 — Ed. Champion, p. 303-304, et Mühlethaler, p. 468.

On retrouve à la rime dans l'un et l'autre poème *vermillon*¹³, *esmerillon*, *aiguillon*. Mais Villon a voulu manifester in extremis son savoir-faire poétique en multipliant les rimes en *-illon*: *Villon*, *carillon* (clochette du personnage qui annonce de porte en porte les enterrements), *Roussillon* (ville du Dauphiné), *brossillon* (mot inventé par Villon, broussailles), *cotillon* (sorte de blouse), *rangillon* (ardillon de la bouche de la ceinture) ; et en ajoutant d'autres rimes moins riches, qui évoquent des réalités vulgaires ou basses: *coullon*, *soullon* (souillon, valet de cuisine), *haillon*; ou d'autres mots qui permettaient des équivoques: *Roussillon* est aussi le *roux sillon*, le sillon de la tromperie, désignant une terre où fleurit la déloyauté, ou pourvu d'une signification érotique ; *morillon*, qui était un plant grossier de raisin noir, peut être le vin de Morillon, abbé de Saint-Germain, qui venait de mourir, ou encore le vin de la petite mort, de la mort escamotée et ridiculisée.

Quand on tient compte de toutes ces rencontres, de ces jeux et de ces évocations, ne peut-on admettre à tout le moins que Villon utilise avec un sourire ironique cet avant-texte du prince poète qu'il associe à sa mascarade en un ultime pied de nez ?

Il convient de noter sans attendre que Villon joue aussi avec le dernier huitain de son *Lais*, où il utilisait déjà quatre rimes en *-illon*: *Villon*, *escouvillon*, *pavillon* (grande tente), *billon* (petite monnaie). Mais nous y reviendrons, il faut maintenant étudier la réécriture de l'hypotexte.

III.

Une attentive micro-lecture du prologue nous amène à remarquer que les six premiers huitains du *Testament* se superposent aux huit premiers du *Lais*. Les correspondances structurales et thématiques sont nombreuses et évidentes: il suffit d'en relever quelques-unes pour discerner ressemblances et différences, et le surcroît de sens qu'elles ajoutent.

Après que le premier vers de chaque œuvre a rappelé la date (*L'an quatre cens cinquante six*, *Lais*) ou l'âge (*En l'an de mon trentiesme aage*, *Testament*), il s'agit d'échapper à une dure prison, métaphorique dans le *Lais* (vers 14-15) et réelle dans le *Testament* (vers 13-14); de demander vengeance d'un côté, *A tous les dieux venerieux* (L., 23) et à Dieu (*Dieu en veuille ouïr ma clameur*, L., 56), de l'autre, à Dieu (*Tel luy soit Dieu qu'il m'a esté*, T., 16), à Jésus-Christ (*Jhesus, le roy de paradis, / Tel luy soit a l'ame et au corps*, T., 23-24), au Dieu éternel (*Je veul que le Dieu eternel / Luy soit dont sem-*

13 — Charles d'Orléans : *Je rougiz comme vermillon* ; Villon : *Vestruz rouge com vermeillon*.

blable a ce compte, T., 27-28), contre un geôlier impitoyable, la dame *qui m'a esté felonnie et dure* (L., 34) et l'évêque *dur ne cruel* (T., 26) qui se prétend son seigneur (T., 9). La trame des deux prologues est la même.

A quoi s'ajoutent des ressemblances et des correspondances signifiantes. L'anacoluthe du vers 8 du *Lais* se retrouve au vers 6 du *Testament*. Aux loups qui *se vivent du vent* (L., 11), *au cheval* (L., 4: *Le frain aux dens, franc au collier*, 29: *Bien ils ont vers moy les piés blancs*), au *soret de Boulongne* (L., 53) font écho le cerf et la biche du v. 12 du *Testament*, voire le bœuf du psautier (T., 46), comme aux villes d'Angers (L., 43; cf. *engier* «étreindre») et de *Boulongne* (T., 53; cf. *bouler* «tromper») celles de Douai et Lille (T., 40). Au froid et à la faim de l'hiver se substituent le froid et le faim de l'été:

Sur le Noël, morte saison,
Que les loups se vivent du vent
Et qu'on se tient en sa maison,
Pour le frimas, pres du tyson... (L., 10-163)
Peu m'a d'une petite miche
Et de froide eauce tout ung esté (T., 13-14).

Tout aussi significatifs sont les écarts dont trois méritent d'être signalés. *Je, Francoys Villon, escollier*, qui ouvre le *Lais* au vers 2, a disparu du *Testament*, réduit à un *je* souvent escamoté ou réduit à la forme élidée. D'autre part, la tonalité du début du *Testament* est fortement religieuse, avec ses références à Dieu, à la prière et au psautier¹⁴, en sorte que le vrai chrétien ne semble pas être l'évêque bénissant les rues mais le pauvre pécheur qui s'en remet à son Créateur. Inversement, le motif du départ et de la fuite pour échapper à un destin funeste imprègne tout le prologue du *Lais*.

Quoi qu'il en soit, ces échos ont pour fonction d'inviter à lire le *Testament* comme un palimpseste, à établir une équivalence entre l'évêque et la dame sans merci, à faire du premier un double de la seconde, à identifier les deux personnages et ainsi à enrichir le *Testament* de tout ce que dit et suggère le *Lais*. Ainsi les griefs sont-ils redoublés, déplacés sur le plan amoureux, et les critiques multipliées, en insinuant que l'évêque se comporte comme une maîtresse tyrannique et impitoyable, qu'il a des mœurs inavouables, qu'il cherche à détruire le poète de façon totalement gratuite (*Consentant a ma deffaçon/ Sans ce que ja luy en fust mieulx*, L., 19-20), qu'il a été hypocrite et faux par *Ses doux*

14 — Sur les allusions que contiennent ces vers, voir la bonne mise au point de Jacques T.E. Thomas, *Lecture du Testament Villon huitains, I à XLV et LXXVIII à LXXXIV*, Genève, Droz, 1992.

regars et beaux semblans/ De tres decevante saveur (L., 26-27), qu'il veut la mort de sa victime sans qu'elle l'ait méritée (*Sans ce qu'en riens j'aye mesprins./ Veult et ordonne que j'endure/ La mort et que plus je ne dure*, L., 35-37), qu'il ne lui témoigne aucune miséricorde, *sans mes piteulx regretz ouïr* (v. 40) et qu'il ne veut pas lui accorder sa grâce (L., 45-46). Le tout sur fond de sexualité, comme le suggèrent les vers 31-32 du *Lais*.

La ballade finale du *Testament* se greffe elle aussi sur le dernier huitain du *Lais*, comme nous l'avons déjà noté, par le jeu des rimes en *-illon*, puisque le poète y utilisait comme rime *b* les mots *Villon*, *escouvillon*, *pavillon*, *billon*. Mais, dans la parade funèbre à laquelle nous prenons part maintenant, *le bien renommé Villon* n'est plus que *le pauvre Villon*, toujours persécuté par l'amour et le désir; il n'y lègue plus à ses amis *tente ne pavillon*, qui constituent le campement d'un grand seigneur, mais ce sont les lambeaux de son cotillon qu'il a laissés aux broussailles des chemins; s'il avait encore un peu de *billon* à la fin du *Lais*, il n'a plus désormais qu'un *haillon*. Plus question d'entroubli ni de sommeil, mais du grand départ, comme le scande le refrain de la ballade finale: *Quant de ce monde vould partir*.

IV

On découvre alors que l'épilogue du *Testament* rejoint le prologue du *Lais*, témoin plusieurs motifs qu'ils ont en commun.

Celui de l'amant martyr :
 Au fort, je suys amant martir¹⁵,
 Du nombre des amoureux sains (L., 47-48)
 ... Vestuz rouge comme vermeillon,
 Car en amours mourut martir (T., 2000-2001).

Ceux qui l'accompagneront à sa dernière demeure seront habillés de rouge, comme le prêtre, le diacre et le sous-diacre célébrant la fête des Martyrs de la foi.

Celui de la mort: *Lais*, vers 19, 36-37, 46, 62; *Testament*, 2001, 2013, 2014; mais la plaisanterie, héritée de Deschamps, *Par elle meurs, les membres sains*, a disparu du *Testament*.

Celui de la fuite et du départ: *Lais*, vers 38 (*Si n'y vois secours que fouïr*), 42 (*Mon mieulx est, ce croy, de partir*), 49-50, 57 (*Et puyz que departir me fault*). Ce verbe *departir* se retrouve dans le *Testament*, qui s'achève par le refrain: *Quant de ce monde vould partir*. Sans doute faut-il donner à la périphrase, comme le propose

15 — Il y a un jeu de mots possible entre *martir* et *Marthe* (éd. Rychner-Henry, p. 135).

Jacques Thomas, le sens de « quand il fut sur le point de quitter ce monde/ à l'article de la mort ». Mais le vers demeure ambigu. Car de quoi s'agit-il? De partir pour un pays lointain, comme il est annoncé au vers 632 du *Lais*, loin des amis et des connaissances, ou bien de quitter le siècle et de se convertir, ou encore de gagner l'Autre Monde? En tout cas, ce vers final fait écho au début du *Lais*.

Mais le poète, quoi qu'il en ait, n'a pu *briser/ La tres amoureuse prison/ Qui faisoit son cueur debriser* (L., 14-16), ni rompre la *vive soudure* (L., 39); il est toujours tourmenté par le désir:

Qui plus, en mourant, mallement
L'espoignoit d'Amours l'esguillon;
Plus agu que le ranguillon
D'un baudrier lui faisoit sentir (T., 2014-2017).

Albert Henry et Jean Rychner ont eu raison de remarquer que « Villon exploite un contraste burlesque entre la courtoisie conventionnelle et affectée du v. 2015 et la vantardise physiologique suggérée par la comparaison “basse” des v. 2016-2017. Un exploit si inattendu au moment de la mort est bien propre à susciter l'émerveillement du v. 2018 ! » L'aveu est précieux à recueillir, même s'il apparaît au milieu d'éclats de rire triviaux, de plaisanteries douteuses, de grimaces équivoques, sur lesquels Italo Siciliano s'est peut-être trop attardé. Villon n'a pas réussi à conjurer l'amour, ou plutôt le désir, bien qu'il ait tenté de le tourner (et de se tourner soi-même) en ridicule.

Ainsi les deux testaments de Villon tendent-ils à former, à la manière du *Roman de la Rose*, un tout dont les deux parties¹⁶, qui peuvent se lire indépendamment l'une de l'autre, comme chaque huitain ou groupes de huitains, se complètent, se corrigent, se nuancent, dessinant, avec des retours en arrière et des reprises, l'itinéraire complet du poète, tel qu'il l'a reconstitué pour nous, et suggérant un grand défilé de carnaval qui, par deux fois, passe devant nous et dont chaque participant vient chercher le legs que lui attribue Villon. Des moments forts constituent autant de pauses dans le cheminement du cortège: la dénonciation de la dame sans merci dans le prologue du *Lais*, puis à la fin de la première partie du *Testament*, et celle de l'évêque impitoyable, surtout dans le prologue du *Testament*, mais elle se poursuit jusqu'à la fin de l'œuvre. Si Villon finit par triompher de ce dernier dont l'image se dégrade jusqu'à devenir l'un

16 — Le ms. C. donne pour titre à la première partie *Le petit testament Villon* et à la seconde *Le Testament Villon*.

de ces *traîtres chiens mastins* qui l'ont contraint à mâcher et à ronger de dures croûtes pendant mainte journée, il ne réussit pas à exorciser le désir amoureux.

Du *Lais* au *Testament*, Villon prend place dans le carnaval et s'enfonce dans le cauchemar: nous assistons à la chute d'un être qui perd son identité et se dissout dans le tumulte, du *Je, François Villon, escollier* (L., 2) au *bien renommé Villon* (L., 314), pour devenir le *povre Villon* (T., 1997)¹⁷. Mais, dans le même temps, par le jeu et la folie de la fête, il parvient à maîtriser l'angoisse et la tristesse, passant de la mort tragique au départ burlesque, de l'horreur du trépas à la gaieté de la fin et à la simulation de l'agonie (comme Pathelin dans la farce), des persécutions de Thibaut d'Aussigny, du souci de l'au-delà, de la conscience pécheresse (huitains 14 et 15) et de l'omniprésence de Dieu aux deux ballades carnavalesques qui terminent le *Testament* dans une absence totale de Dieu, avec un dernier geste à la gloire du vin. Villon a pris la place de Jésus-Christ, mais c'est un Christ goliard, crucifié par l'amour, au terme de son chemin de croix d'*icy a Roussillon*, dépouillé de ses vêtements, transpercé de l'aiguillon du désir, assoiffé encore et toujours. C'est peut-être alors qu'il mérite pleinement son nom de François Villon, qui devient *franc*, c'est-à-dire libre, par ses *villonies* qui ne sont pas toujours respectables.

On ne saurait donc trop souligner l'importance de l'épilogue du *Testament*, de cette ballade finale qui se veut l'ultime message du poète et qui en est la dernière image, au terme de nombreuses métamorphoses.

Jean DUFOURNET

17 — Villon évoque ce douloureux itinéraire dans son épitaphe, vers 1884-1887 : *Cy gist et dort en ce sollier/ Qu'Amours occist de son raillon,/ Ung povre petit escollier/ Qui fut nommé François Villon.*